

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-
Succursale de Tunis**

Adresse : Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Foued AMIRI.

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020
MONTANTS EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS

TF BANK Succursale de Tunis
Bilan arrêté au 31 Décembre 2020
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	Notes	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
ACTIFS			
AC 1-Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	540	19
AC 2-Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	29 381	37 658
AC 3-Créances sur la clientèle	3	27 025	41 244
AC 4-Portefeuille-titres commercial		0	0
AC 5-Portefeuille d'investissement		0	0
AC 6 -Valeurs immobilisées	4	31	36
AC 7-Autres actifs	5	344	323
TOTAL ACTIFS		57 320	79 281
PASSIFS			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6	23 717	31 293
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	7	5 251	5 628
PA 4-Emprunts et ressources spéciales	8	18 343	32 476
PA 5-Autres passifs	9	479	342
TOTAL PASSIFS		47 790	69 738
CAPITAUX PROPRES			
CP 1-Dotation		5 706	5 706
CP 2-Réserves		6 692	6 692
CP 5- Résultats reportés		-2 854	-2 655
CP 6-Résultat de l'exercice		-14	-200
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	9 530	9 543
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		57 320	79 281

TF BANK Succursale de Tunis

**Etat des engagements hors bilan
Arreté au 31 Décembre 2020
Montants exprimés en Milliers d'Euros**

	Notes	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		700	700
Crédits documentaires		0	0
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		700	700
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		0	1 203
Acceptations à payer		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		0	1 203
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	11	24 683	39 394
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		24 683	39 394

TF BANK Succursale de Tunis

Etats de résultat arrêté au 31 Décembre 2020
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	Notes	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Produits d'exploitation bancaire			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	12	981	2 220
PR 2-Commissions	13	19	23
PR3-Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières	14	572	-134
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		0	0
Total produits d'exploitation bancaire		1 571	2 110
Charges d'exploitation bancaire			
CH 1-Intérêts encourus et charges assimilées	15	-614	-1 408
CH 2-Commissions encourues		-2	-1
Total charges d'exploitation bancaire		-616	-1 409
PRODUIT NET BANCAIRE		955	701
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16	-631	16 498
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	1 871
PR 7-Autres produits d'exploitation		3	0
CH 6- Frais de personnel	17	-233	-237
CH 7-Charges générales d'exploitation	18	-86	-152
CH 8-Dotations aux amortissements sur immobilisations		-6	-8
PR8 \ CH 9- Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		-9	-18 863
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7	-189
CH 11-Impôts sur les sociétés		-7	-11
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-14	-200
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-14	-200

TF BANK Succursale de Tunis

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Arreté au 31 Décembre 2020 Montants exprimés en Milliers d'Euros

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	1 423	2 243
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-974	-1 409
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	35	222
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	14 093	14 239
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	-251	-13 719
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-233	-1 194
Impôts sur les sociétés	0	-11
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 093	370
Activités d'investissement		
Encaissement et Décaissements des immobilisations	8	-26
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	8	-26
Activités de financement		
Emission et Remboursement d'emprunts	-14 267	-11 588
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-14 267	-11 588
Variation de trésorerie	-166	-11 243
Trésorerie de début de période	6 415	17 658
Trésorerie de fin de période	6 249	6 415

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020
MONTANTS EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS

1. Présentation de la Banque et de la Succursale

La Tunisian Foreign Bank est une Banque de droit Français affiliée à la fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par les institutions financières Tunisienne et l'Etat Tunisien.

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les Tunisiens résidents à l'étranger dans leurs projets d'investissement.

La succursale de la TF Bank de Tunis a été créée conformément à la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par loi 2016-48 du 11 Juillet 2016.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des Etats Financiers

Les Etats Financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n°1 du 30 Décembre 1996 et les normes comptables Bancaires (NCT 21 à 25) applicable à partir du 1er Janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 et complétée par les textes subséquents.

3. Méthodes et principes comptables appliqués

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la succursale sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Crédit de trésorerie ;
- Crédit Acheteur ; et
- Engagement par signature.

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure de leur déblocage.

3.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

-Classe 0- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré;

-Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade ;

-Classe 2- Actifs incertains : Ce sont tous les actifs dont le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre des mesures de redressement;

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements de intérêts ou du principal entre 90 et 180 jours;

-Classe 3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, et qui sont détenus sur des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retard de paiement des intérêts ou du principal entre 180 et 360 jours ;

-Classe 4- Actifs compromis : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

3.1.3 Provision sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire 91-24 après déduction des garanties considérés comme valables.

Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont:

- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien, des Banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;

- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de propriété foncière, réalisable dans un délai raisonnable ;

- Les promesses d'hypothèques portant sur les terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et

- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

Taux de provision

En matière de détermination des provisions, la Succursale s'est conformée aux règles de divisions, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents. Ainsi la provision sur prêts est déterminée en appliquant le taux de provisions par classe de risques au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur des garanties reçues.

Classe	Taux de la provision
1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Règles de dotation aux créances syndiquées

Au 31 Décembre 2020, la succursale détient une seule créance syndiquées sur la relation « Gulf Général Invest Cie (CGIC) », dont l'encours brut s'élève à 1.918 KEUR et qui est totalement provisionnée.

Provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit : Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence) ;

Le calcul de la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;

L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenue de l'année de référence) à partir des taux de provisionnement de chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2020, sont comme suit :

SECTEURS	TP retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	20%
Industries mécaniques et électriques	25%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	25%
Industries pharmaceutique	20%
Autres industries	25%
BTP	25%
Tourisme	25%
Agences de voyage	25%
Agence de location de voitures	25%
Promotion immobilière	20%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	25%
Santé	20%
Télécom et TIC	20%
Autres services	32%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	20%
Autres organismes publics	20%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	10%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	20%
Salariés du secteur public : Crédits logements	10%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	20%

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la Succursale a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Au 31 Décembre 2020, la succursale n'a pas déduit des garanties hypothécaires nécessitant la constatation des provisions additionnelles au sens de la circulaire n° 2013-21 du 30 Décembre.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la période.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courant (classe A) parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe B 1) au sens de la circulaire 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (Classe B 2) ou parmi les actifs préoccupant (Classe 3) ou parmi les actifs compromis (Classe 4), au sens de la circulaire 91-24 sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation du portefeuille Titres**3.2.1 Portefeuille commercial**

Le portefeuille titre commercial ne comprend aucun titre commercial.

3.2.2 Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement ne comprend aucun titre.

3.3 Comptabilisation des intérêts courus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charge de l'exercice mais portés au bilan de la succursale en compte de régularisation d'actif.

3.4 Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont constatées au cout d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués :

- Immeubles :	5%
- Travaux :	10%
- Coffres forts :	5%
- Matériels roulants :	20%
- Matériels informatiques :	25%
- Logiciels informatiques :	33%
- Immobilisations de faible valeur :	100%

La succursale a procédé fin 2018 à un inventaire physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie.

Le rapprochement des résultats de l'inventaire physique de la succursale de Tunis a mis en évidence un certain nombre d'écarts jugés non significatifs mais qui n'ont pas fait l'objet de correction en 2019.

3.5 Conversion des opérations en monnaie étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.6 Provisions pour risques et charges

L'évaluation des provisions pour risques et charges peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

3.7 Capitaux propres et résultat

Au 31 Décembre 2018, les capitaux propres de la TF Bank étant inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration a convoqué une AGE en date du 05 Avril 2019 afin de statuer sur une réduction du capital de 26,9 M€ suivie d'une augmentation du capital à hauteur d'un montant maximum de 7,8 M€ en numéraire assortie d'une suppression d'un droit préférentiel de souscription de certains actionnaires au profil de :

- L'Etat Tunisien

- La Banque de l'Habitat
- La société Tunisienne des Banques

Le projet de résolution à l'AGO du 24 Mai 2019 prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2018 en report à nouveau.

3.8 Impôts sur les sociétés

Les opérations avec les résidents sont soumises au taux de 35%, celle faite avec les non-résidents au taux de 10%.

3.9 Pilotage et perspectives d'amélioration du contrôle interne

Le contrôle interne figure parmi les priorités de la gouvernance de la TF Bank à tous les niveaux à savoir le management, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques.

La succursale a continué d'externaliser en 2020 les fonctions suivantes :

- Le recouvrement
- La direction financière
- Le back-office

Plusieurs actions sont en cours d'implémentation en 2021 dont notamment :

- L'amélioration de de l'élaboration et du traitement de l'information financière ;
- La revue de la cartographie des risques ;
- Renforcement dispositif anti-blanchiment d'argent ;et
- Renforcement de contrôle sur les comptes sensibles.

4. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**4.1 Actifs****NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes Ordinaires BCT	540	19
	<u>540</u>	<u>19</u>

NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Établissements bancaires	29 380	37 658
Crédits aux banques non résidentes	-	-
Créances rattachés aux comptes des établissements bancaires	1	-
Total Brut	<u>29 381</u>	<u>37 658</u>
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-	-
Total Net	<u>29 381</u>	<u>37 658</u>

NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Crédits de trésorerie	23 847	37 702
Créances douteuses	16 961	18 074
Consolidation	1 777	1 722
Valeurs impayées	427	4
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	72	53
	32	-
Total Brut	<u>43 115</u>	<u>57 554</u>
Provisions sur crédits à la clientèle	<15 638>	<16 069>
Provisions collective	<273>	<53>
Agios réservés	<180>	<188>
Total Net	<u>27 025</u>	<u>41 244</u>

NOTE 4 : VALEURS IMMOBILISEES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Immeuble	105	109
Matériel de Transport	37	37
Agencement	56	58
Mobilier et matériel de Bureau	15	16
Matériel informatique	129	131
Total Brut	<u>343</u>	<u>351</u>
Amortissements	<313>	<315>
Total Net	<u>31</u>	<u>36</u>

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Débiteurs divers	407	361
Crédits au personnel	32	47
Comptes de régularisation	0	10
Total Brut	439	418
Provisions sur autres actifs	<96>	<96>
Total Net	343	323

4.2 Passifs**NOTE 6 : DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Emprunts interbancaires	23 671	31 263
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	46	30
	23 717	31 293

NOTE 7 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes à vue	1 759	2 010
Comptes à terme	3 478	3 599
Dettes rattachées aux comptes à terme	14	18
	5 251	5 628

NOTE 8 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Emprunts matérialisés	18 346	32 455
Dettes rattachés sur emprunts matérialisés	<4>	21
	18 343	32 476

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Charges à payer	73	98
Créditeurs divers	218	73
Position de change (passif)	3	-
Provision pour risques et charges	186	171
	479	342

4.3 Capitaux propres**NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dotation	5 706	5 706
Réserves	6 692	6 692
Résultats reportés	<2 854>	<2 655>
Résultat de l'exercice	<14>	<200>
	<u>9 530</u>	<u>9 543</u>

4.4 Engagements hors bilan**NOTE 11 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurant en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

Ces garanties correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances et des lignes de refinancement de la BCT sous forme des dépôts affectés dans la mesure où le risque de défaut de remboursement du bénéficiaire du crédit est assuré exclusivement par la BCT et les garanties hypothécaires enregistrées.

4.5 Etat de résultat**NOTE 12 : INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Marché Monétaire à terme	11	228
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	11	228
Intérêts sur crédits de trésorerie	966	1 987
Escompte commercial	4	4
Intérêts de retard	-	-
Produits sur opérations de crédit	970	1 991
	981	2 220

NOTE 13 : COMMISSIONS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Commissions sur crédits	3	6
Autres commissions	16	17
	19	23

NOTE 14 : GAINS SUR PORTEFEUILLE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Résultat de change	572	-134
	572	-134

NOTE 15 : INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Emprunt en devises auprès des correspondants	-391	-931
Interbancaire	-161	-202
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	-551	-1 133
Comptes à terme	-63	-275
Opérations avec la clientèle	-63	-275
	-614	-1 408

NOTE 16 : DOTATION AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	-473	-1 696
Dotations aux provisions collectives	-220	-
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	-
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	44	18 071
Reprises de provisions aux provisions collectives	-	161
Dotations aux provisions pour risque et charges	-	-38
Reprise de provisions pour risque et charges	17	-
	<u>-631</u>	<u>16 498</u>

NOTE 17 : FRAIS DE PERSONNEL

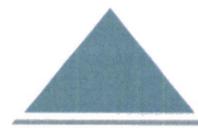
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Appointements et indemnités	-171	-181
Frais sociaux et taxes sur salaires	-62	-56
	<u>-233</u>	<u>-237</u>

NOTE 18 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Impôts et taxes	-2	-5
Loyers	-41	-37
Transport et déplacement	-	-
Autres charges d'exploitation	-42	-109
	<u>-86</u>	<u>-152</u>

AUDIT REVISION CONSEIL ARC

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International



SARL au capital social de 10 000 dinars
RNE : 539858J
Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -
Tunisie
Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461
Télécopie : 216-71 950 852
Email : arc@gnet. tn

R A P P O R T D E L ' A U D I T E U R I N D E P E N D A N T S U R L E S E T A T S F I N A N C I E R S

A l'assemblée générale de **Tunisian Foreign Bank "TF BANK"**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la **Tunisian Foreign Bank "TF BANK"** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **57 320 Milliers d'euros**, des capitaux propres positifs de **9 530 Milliers d'euros**, y compris un résultat déficitaire de **14 Milliers d'euros**.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la succursale au 31 Décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Couverture du risque de crédit

Risque identifié : Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Comptabilisation des engagements et revenus y afférents », la succursale procède à la classification, l'évaluation et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes sont remplies.

La détermination de la dépréciation individuelle requiert une part importante du jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de la provision à comptabiliser.

Compte tenu de l'exposition de la succursale au risque de crédit, nous avons considéré que ces dépréciations constituent une question clé d'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.

Les expositions nettes aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle représentent 33.7 MEUR au 31 Décembre 2020. Les provisions pour dépréciation et agios réservés s'élèvent à 15.8 MEUR au 31 Décembre 2020.

Approche et procédures d'audit mise en œuvre en réponse à ces risques

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher les données comptables avec les données de la direction des risques et nous nous sommes assurés que les écarts sont justifiés;
- S'assurer de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie;

- Vérifier le calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle, à base individuelle, additionnelle et collectives, en application de la réglementation en vigueur;

Nous avons procédé à une revue de crédits consistant à :

- Prendre connaissances des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties douteuses;
- Analyse contradictoire des hypothèses retenues ainsi que des estimations des provisions;
- Vérifier le correct enregistrement en comptabilité des provisions;

Risque identifié : Prise en compte des intérêts et revenus assimilés sur opérations de crédits

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2020 s'élèvent à 981 KEUR et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire.

En raison de leurs composition, leur montant et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « Comptabilisation des revenus sur prêts », même des légères modifications du taux d'intérêt peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation et par conséquent sur les capitaux propres.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit constitue une question clé d'audit.

Approche et procédures d'audit mise en œuvre en réponse à ces risques

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédit ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT.
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts en informatique.
- Examen analytique sur l'évolution des intérêts.
- Vérifier le respect de la NCT 24 « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Examen des processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans la note aux états financiers.

Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

a) Non respect de capital minimum requis :

Le montant de la dotation de la succursale s'élève au 31 décembre 2019 à 5 706 kEuros (soit une contre valeur d'environ 18 935 KDT au cours de la date de notre rapport) et ce contrairement aux dispositions de l'article 32 de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit un capital minimum de 25 000 KDT pour l'exercice de l'activité bancaire .

Nous attirons également votre attention que l'opération votée par votre conseil d'administration le 5 avril 2019 et réduisant le capital social à 5 706 K Euros, dans le but d'absorber les pertes cumulées et l'augmentant d'un montant de 7,8 K€ n'a pas été soumise a un agrément préalable et ce en application des dispositions de l'article 24 de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

b) Impact de la Pandémie COVID-19 :

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

Principaux impacts pour ce qui est des revenus d'intérêts :

La principale mesure touchant les banques concernant la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers . En effet , La circulaire BCT n°2020-06 a donné aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.

c) Provision collective :

En prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 273 KEUR au 31 Décembre 2020 contre 53 KEUR au 31 Décembre 2019.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon détaillée dans l'annexe I, qui fait partie intégrante de notre rapport.

Tunis, le 5 juillet 2021

Foued AMIRI

AUDIT REVISION CONSEIL
A. R. C.
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'OEECT

Annexe I : Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation ,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.